



2011/191

DU 27 JUIN 2011

DECRET N° _____ **DU** _____

portant nomination des membres du Conseil d'Administration
de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT
CORPORATION.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 98/022 du 24 décembre 1998 régissant le secteur de l'électricité ;
- Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- Vu le décret n° 2010/328 du 18 octobre 2010 portant création de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION portant création, organisation et fonctionnement de la société HYDRO MEKIN ;
- Vu le décret n° 2010/329 du 18 octobre 2010 portant approbation des statuts de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés, pour une période de trois (03) ans renouvelable une fois, membres du Conseil d'Administration de la société MEKIN HYDROELECTRIC DEVELOPMENT CORPORATION.

- Représentant de la Présidence de la République :
Monsieur NDJOUKE THOME Adolphe.
- Représentant des Services du Premier Ministre :
Monsieur MVOGO Jean Kisito.
- Représentant du Ministère de l'Energie et de l'Eau :
Monsieur NDJAKAM Roger.
- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire :
Monsieur ASSAMBA ONGODO Charles.

- Représentants de la société Electricity Development Corporation (EDC) :
 - Monsieur NSANGOU Théodore et
 - Monsieur BELEOKEN SANGUEN Justin marie Bienvenue.

Article 2.- Le nom du représentant du personnel sera communiqué en temps opportun au Président du Conseil d'Administration.

Article 3.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation.

Article 4.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 27 JUIN 2011

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

